## 3 bonnes raisons de choisir le prêt Cap Projet :

Vous choisissez le niveau de sécurité adapté à votre projet.

Avec le Cap Projet, vous êtes assuré, pendant 3, 5 ou 7 ans, que votre mensualité reste fixe, quelles que soient les variations de taux. Au delà, une deuxième sécurité est prévue, afin d'éviter de déséquilibrer votre budget.

■ Vous profitez des avantages d'un taux révisable.

Vous bénéficiez dès le départ d'un taux attractif, qui vous permet d'optimiser votre budget. Vous profitez également des baisses de taux à venir : la durée de votre prêt diminue et vous faites des économies.

■ Vous bénéficiez d'une solution sur-mesure.

Vous pouvez combiner le prêt Cap Projet avec les différents Avantages du Crédit Immobilier de France. Votre conseiller vous guidera pour trouver la solution financière la plus adaptée à votre projet.

## Le Crédit Immobilier de France Faites confiance à un spécialiste

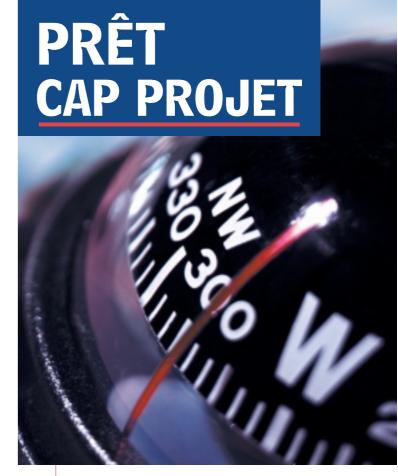
Depuis 1908, près de deux millions de personnes nous ont fait confiance pour financer leur accession à la propriété. Chaque année plus de 60 000 nouveaux clients viennent nous parler de leur projet et ensemble nous bâtissons une solution adaptée pour les financer au mieux et en toute sécurité.

Acteur reconnu depuis longtemps sur le marché immobilier local, partenaire privilégié de l'Etat pour la distribution des prêts réglementés, le Crédit Immobilier de France mérite sa réputation de spécialiste.



L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier. 2 rue Lord Byron, 75008 Paris ou sur www.credit-immobiler-de-france.fr



Choisissez un prêt sécurisé sur mesure. Bénéficiez d'un taux de départ avantageux. Profitez des baisses de taux.



Spécialiste en crédit immobilier.

www.credit-immobilier-de-france.fr

# PRÊT CAP PROJET

## Choisissez un financement sur mesure!

### Avec le prêt Cap Projet, vous choisissez :

- La Durée de votre financement : de 7 à 25 ans, votre conseiller du Crédit Immobilier de France vous aidera à déterminer le bon équilibre pour votre budget;
- La Souplesse: vous faites construire, vous devez revendre, vous avez droit à un prêt à 0%, ...

  Avec le prêt Cap Projet, il y a toujours une solution pour vous;
- La Sécurité : en choisissant votre Cap Projet sur 3, 5 ou 7 ans, vous savez que votre mensualité reste fixe. Vous êtes tranquille et vous ne déséquilibrez pas votre budget!

## Profitez des avantages d'un prêt à taux révisable.

### Avec le prêt Cap Projet :

- Bénéficiez, dès le départ, d'un taux d'intérêt faible : vous pouvez emprunter plus et vous remboursez votre prêt avec une mensualité adaptée à votre budget.
- Profitez des baisses de taux : si les taux baissent, la durée de votre prêt diminue et vous réduisez le coût de votre crédit. Vous faites des économies.

## Bénéficiez d'une double sécurité en cas de hausse de taux.

Pour vous faire profiter au mieux des avantages d'un taux révisable, le prêt **Cap Projet** dispose d'une double sécurité :

- Si les taux montent, votre mensualité reste fixe, et la durée du prêt s'allonge dans la limite prévue au contrat. Si la durée maximale est atteinte, c'est la mensualité qui augmente.
- Avec le Cap Projet, vous êtes tranquille : pendant la durée du cap que vous avez choisie, votre mensualité reste fixe, quelles que soient les variations de taux. Votre budget est sécurisé et vous n'avez pas de mauvaise surprise.

## Cap Projet, un prêt qui s'adapte à vos besoins.

**Liberté :** vous avez des rentrées d'argent, un 13<sup>e</sup> mois; vous pouvez réaliser un règlement anticipé partiel de 10 % ou rembourser une treizième mensualité sans pénalité.

Flexibilité: vos revenus augmentent et vous désirez rembourser plus rapidement. Votre prêt

s'adapte : vous augmentez votre mensualité et réduisez ainsi la durée de votre prêt.

Vous avez également la possibilité de réduire votre mensualité (au-delà de la période garantie du Cap Projet) et de passer sans encombre une difficulté passagère.

**Evolutivité:** votre famille s'agrandit, vous changez de région, vous revendez votre bien et souhaitez en acquérir un autre.

Vous bénéficiez de conditions avantageuses et de réductions pour votre nouveau financement.

Vous avez également la possibilité de transférer votre prêt sur votre nouvelle acquisition.

## Jugez vous même:

Le prêt Cap Projet en détail :

#### Votre projet

Acquérir une résidence principale, secondaire, un logement destiné à la location (neuf ou ancien), acquérir un terrain, faire réaliser des travaux.

#### Le montant et la durée de votre prêt

50 000 F minimum (140 000 F minimum pour des travaux), sur une durée initiale allant de 7 à 25 ans.

#### Taux du prêt

Prêt à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois. Taux sécurisé sur une période de 3, 5 ou 7 ans.

#### Révision de taux

Deux fois par an. Durant la période sécurisée, la durée du prêt est réajustée dans les limites prévues au contrat et la mensualité reste fixe. Au-delà de cette période, la durée du prêt est réajustée dans la limite prévue au contrat, puis si la durée maximale est atteinte, la mensualité est réajustée.

#### Modulation

Possibilité de moduler sa mensualité à la hausse tous les 12 mois et de réduire la durée du prêt (sous réserve de l'accord du prêteur). Au-delà de la période sécurisée, possibilité de moduler sa mensualité à la baisse tous les 12 mois (sous réserve de l'accord du prêteur).

### Règlement anticipé

Possibilité une fois par an de réaliser un règlement anticipé partiel d'un montant de 10 % du capital initial ou d'une 13° mensualité sans pénalité, et de réduire ainsi la durée du prêt.

Pas de pénalité de règlement anticipé total au delà d'une durée minimale fixée au contrat.

### Passage à taux fixe

Possibilité à chaque révision de taux de passer de façon irréversible à taux fixe, déterminé par rapport à un taux de référence indiqué au contrat.

